



Ordre des acupuncteurs du Québec

INFO-COVID-19 — 23 MARS 2020

NOUVELLES DIRECTIVES

Voici les dernières instructions pour éviter la propagation du virus. Voici [le lien](#), pour la fiche de gestion des risques actualisée aux nouvelles normes.

DISTANCIATION : La distance entre 2 personnes est maintenant de 2 mètres. Dans les salles de traitements, il faut éviter de parler sauf si nécessaire au traitement.

VÊTEMENTS : L'acupuncteur doit avoir des vêtements dédiés à son travail. Ils sont portés uniquement sur les lieux de travail, puis changés et lavés quotidiennement.

La distanciation et le lavage des mains fréquent restent incontournables.

AUTRES CONSIGNES :

L'acupuncteur ne peut traiter que des patients qui présentent des « ***conditions urgentes qui nécessitent des soins d'acupuncture immédiats et essentiels*** ». La veille du traitement, lorsque l'acupuncteur confirme les rendez-vous, il :

- communique les nouvelles normes d'hygiène.
- Lui demande de se présenter à l'heure de son rendez-vous.
Si ce dernier arrive en avance, qu'il attend dans sa voiture.

- Lui demande de se laver les mains en arrivant et d'éviter de parler en dehors du bureau de consultation.
- Lui demande le paiement par carte ou virement interac.
- L'informe que dans la salle de traitement, l'acupuncteur ne parlera que si nécessaire.
- Lui demande de se laver les mains avant de quitter les lieux.

Le patient ainsi informé des mesures d'hygiène appliquées sera rassuré quant à sa sécurité et au professionnalisme de son acupuncteur.

COTISATION — RAPPEL

Les acupuncteurs doivent s'inscrire en ligne pour le renouvellement de son permis d'exercice et ses chèques doivent parvenir au bureau de l'OAQ au plus tard le 1^{er} avril 2020. Ceux qui le désirent pourront reporter le premier paiement au 1^{er} juin 2020.

SITE INTERNET DE L'ORDRE

Devrait être actualisé aujourd'hui, lundi 23 mars 2020

APPEL À LA SOLIDARITÉ ET AU RESPECT

Certains acupuncteurs ont pris la décision de collaborer à l'effort social de restreindre la propagation du virus en fermant leur clinique, sacrifiant la totalité de leurs revenus. **C'EST LE BON CHOIX.**

D'autres ont pris la décision de contribuer à l'effort social en traitant des patients qui présentent des « conditions urgentes qui nécessitent des soins d'acupuncture immédiats et *essentiels et en respectant toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques de contagion* ». Le traitement de ces personnes est essentiel afin d'éviter un engorgement du réseau de la santé. **C'EST LE BON CHOIX.**

Les deux choix sont les bons et contribuent, chacun à leur manière, à l'effort social exigé de tous et chacun ! Ils méritent le respect.

L'Ordre continue de suivre quotidiennement l'évolution de la situation. Nous mettons tout en œuvre pour donner les informations, directives et outils nécessaires au bon fonctionnement des cliniques d'acupuncture.

Dans notre mission de protection du public, nous tenons à vous rassurer qu'en professionnels de la santé, nous faisons tout en notre pouvoir pour participer au bien-être de la population.

La présidente,

Annie Dubois, Ac.